

dement avec Rome, amusa par ses négociations les Généraux Romains, jusqu'à ce que le retour de l'hyver ne leur permit plus de rien tenter contre lui : mais pendant qu'il se joiioit ainsi de la crédulité des Romains, il envahissoit lui-même la Sicile, la Sardaigne & l'Isle de Corse ; ce qui étendit sur la Méditerranée sa domination beaucoup plus loin que ne l'avoient portée les anciens Carthaginois.

Ce fut dans ces circonstances que les Huns conquirent la Thrace & l'Illyrie : les deux Empires allarmés des succès de ces nouveaux ennemis, s'empresserent de faire la paix avec Genferic aux conditions les plus honorables pour lui & les plus avantageuses, puisqu'il retint sous sa domination toutes les Contrées qu'il avoit conquises, envahies ou usurpées en Afrique.

Parvenu au faite de la gloire, Genferic cessa d'ambitionner l'amour de ses compatriotes : il se couronna lui-même, s'arrogea tous les droits de la souveraineté, se fixa d'immenses revenus, & s'adjudgea une partie des terres de ses nouveaux Etats, dont il dépouilla ses Sujets. Cette manière fort tyrannique, à notre avis, de traiter les Provinces conquises, a aussi été constamment pratiquée par les Goths & par toutes les Nations Septentrionales ; car, suivant les Constitutions de ces peuples, un tiers du pays appartenoit au Roi, l'autre à ses troupes, & le reste aux cultivateurs (*adscripti Gleba*) seul ordre de citoyens paisibles que l'on connut alors.

Ce partage des terres de l'Afrique par Genferic fut solennel & connu dans la suite sous le nom de *Sortes Vandalica*. Le tiers appartenant au Roi, fut appelé son patrimoine ou son domaine. Les terres adjugées aux troupes, étoient exemp-